

Le groupe Utopia Paris Ile de France a débattu mardi 6 novembre du sujet de l'exfiltration des enfants des jihadistes en Syrie et en Irak, à la suite de l'annonce faite par le gouvernement, il y a quelques jours, d'accueillir progressivement ces enfants sur le territoire national, si leurs mères donnaient leur accord à cette séparation. Rappelons que cette mesure, qui traduit un infléchissement de la politique très réservée observée jusqu'alors, (le « cas par cas », sous-entendu le moins possible d'immixtion dans le contexte politico-judiciaire local), concerne uniquement les enfants des Françaises détenues au Kurdistan syrien où n'existe pas, à proprement parler, d'entité étatique légalement reconnue et où donc les jugements sont prononcés par des tribunaux de fait. L'Irak est censé disposer d'un appareil judiciaire fonctionnant sur des bases légales et sans possibilité d'extradition ou d'accomplissement des peines en France, faute de convention signée entre les deux pays et ajoutera-t-on, faute de volonté politique de la France d'en proposer une.

Nous contestons cet abandon de citoyennes et de citoyens français (si tant est qu'il existe encore des jihadistes hommes en vie). La citoyenneté est un bien inhérent à la souveraineté : elle doit être protégée à tout prix, quitte à ce que les responsables de crimes et de délits soient jugés en France et condamnés à la mesure de leurs crimes.

Nous condamnons aussi la décision inhumaine, même s'il est important de faire échapper de très jeunes enfants (la plupart ayant moins de 5 ans) à des conditions de vie particulièrement difficiles, de séparer des mères de leur enfant. Toutes les mères localisées ou qui le seront dans les meilleurs délais doivent être rapatriées si elles le souhaitent et jugées si besoin est dans nos tribunaux, y compris les détenues en Irak : ce pays ferait-il vraiment obstruction à une convention d'extradition ?...

Nous soutenons donc les avocats de ces femmes qui le demandent.